

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-15(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 18 mars 2022
Nombre d'élus en exercice : 20
Présents : 15
Absents : 5
Votants : 15 + 1 pouvoir
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL (ayant reçu pouvoir de monsieur GOSSA), Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Messieurs Claude BONDIL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (en visioconférence), Daniel SPAGNOU (en visioconférence).

Etaient excusé(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Isabelle MORINEAUD.
Messieurs Benoît GAUVAN, Marcel GOSSA (ayant donné pouvoir à madame PAUL), Jean-Michel TRON.

Demande de subventions – Région SUD

Le Président expose :

La Région SUD a mis en place un programme de subventions 2022 – 2027 destiné aux services départementaux d'incendie et de secours.

Ce fonds d'investissement est tourné vers la prévention et la lutte contre les feux de forêts.

Le budget total de ce programme régional est de 5 M€ soit 0,83 M€ par SDIS (0,138 K€ / an et par SDIS).

Dans ce cadre et pour moderniser sa flotte de véhicules, le SDIS 04 sollicite l'aide de la Région SUD pour financer un plan d'équipement annuel de C.C.F.M au titre du fonds régional « prévention et lutte contre les feux de forêts ».

La programmation serait la suivante :

Exercice budgétaire	Matériel à acquérir	Montant H.T. unitaire	Quantité	Montant H.T. de l'opération	Subvention Région SUD	Taux subvention Région %	Autofinancement SDIS 04	Taux autofinancement %
2022	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	220 000,00 €	2	440 000,00 €	276 000,00 €	62,73%	164 000,00 €	37,27%
2023	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2024	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	220 000,00 €	1	220 000,00 €	138 000,00 €	62,73%	82 000,00 €	37,27%
2025	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	225 000,00 €	1	225 000,00 €	138 000,00 €	61,33%	87 000,00 €	38,67%
2026	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	225 000,00 €	1	225 000,00 €	138 000,00 €	61,33%	87 000,00 €	38,67%
2027	Camion Citerne Feux de Forêts haute pression	230 000,00 €	1	230 000,00 €	138 000,00 €	60,00%	92 000,00 €	40,00%
	totaux	1 120 000,00 €	6	1 340 000,00 €	828 000,00 €	61,79%	512 000,00 €	38,21%

La demande de subvention sera effectuée et déposée chaque année entre 2022 et 2027.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser annuellement son Président à :

- solliciter l'aide de la Région SUD dans le cadre du fonds régional de prévention et de lutte contre les feux de forêts,
- déposer et signer les documents de demandes de subventions,

- demander éventuellement les demandes de prorogations si nécessaire,
- engager les dépenses et encaisser les recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

0
2
3
4
5